Province de Luxembourg
Arrondissement de Bastogne

Commune de
GOUVY

Maison communale - Bovigny 59 – 6671 GOUVY
Tél. : 080/29 29 36 – Compte n° BE35 0910 0050 5237
e-mail : zoe.fayt@gouvy.be

Pierre COTTIN & Caroline MONSEUR
Société notariale
Avenue de la Salm 27

6690 VIELSALM

Envoi uniquement par courriel à l'adresse : caroline.monseur@belnot.be

INFORMATIONS NOTARIALES
Articles D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du Code du développement territorial
Vos réf. : 2219755
Nos réf. : NOVEMBRE/2025/01/zf

Maîtres,

En réponse à votre demande d'information relative à des biens sis Schmalfeld à 6672 Gouvy, cadastrés 2ème division, section C, n°982B, 1283 et appartenant à [redacted], nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du développement territorial.

Le bien n°1283A est situé :
-en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur de Bastogne adopté par arrêté royal du 05.09.1980 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le(s) bien(s) précité(s).

-en zone d'habitat à densité faible (max 10 log/ha) au schéma de développement communal adopté définitivement par le Conseil communal en sa séance du 12/10/2017 et entré en vigueur le 13/05/2018.

Le bien n°982B est situé :
-en zone d'habitat à caractère rural et en zone agricole au plan de secteur de Bastogne adopté par arrêté royal du 05.09.1980 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le(s) bien(s) précité(s).

-en zone d'habitat à densité faible (max 10 log/ha) et en zone agricole au schéma de développement communal adopté définitivement par le Conseil communal en sa séance du 12/10/2017 et entré en vigueur le 13/05/2018.

Le bien anciennement cadastré n°986A a fait l'objet :
- **d'un permis d'urbanisme octroyé par le Collège communal en date du 20/10/1986 et ayant pour objet la construction d'une annexe à usage privé ;**
- **d'un pro-justicia en date du 06/11/1990, dont l'Administration n'a pas connaissance du suivi.**

Tous les biens en cause :
- ne sont pas situés dans le périmètre d'un schéma d'orientation local ;
- font partie du Parc Naturel des Deux Ourthes ;

- ne sont pas dans une zone Natura 2000 ;
- sont situés en zone de régime d'assainissement autonome ;
- ne sont pas traversés par un axe de ruissellement concentré ;
- **sont situés à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré ;**
- ne sont pas repris dans le périmètre d'une zone d'aléa d'inondation ;
- ne sont pas repris dans la Banque des Données de l'Etat des Sols (BDES) ;
- n'ont fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 ;
- n'ont fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme délivré endéans les deux ans de la présente demande.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrons être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions d'agréer, Maîtres, l'expression de nos salutations distinguées.

A Gouvy, le 05 novembre 2025

Pour le Collège,

La Directrice générale, La Bourgmestre,

Administration Communale de GOUVY